



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 MARS à 20 H 00 en mairie

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Catherine BERTHERAT, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Sylvie MICHEL,

Absents excusés : Christian PERRET

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Pierre FOREST

Pouvoirs :

Mandants

Mandataires

Christian PERRET

Baptiste BON

Nombre de conseillers en exercice :

15

Nombre de conseillers votants :

15

Date de convocation :

16 mars 2026

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 MARS 2026

APPROBATION A L'UNANIMITE

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a examiné et adopté le règlement intérieur, définissant les modalités de fonctionnement de l'assemblée et les règles encadrant les débats. Ce document précise notamment les droits et devoirs des élus ainsi que l'organisation des séances. Il entre en vigueur dès son adoption.

Il a été précisé quelques modifications apportées, notamment sur le PV et les délais de signatures des actes, liste des délibérations et délibérations.

APPROBATION A L'UNANIMITE

3. INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire indique que le montant de son indemnité dépassant le seuil de 50% du PASS, le montant des charges est de 26%, si son indemnité est en dessous de ce seuil, les charges sont de 9%. Dans ce contexte, Monsieur le Maire, décide que son indemnité sera de 2 000 €.

Étape n°1. Calcul du montant de l'enveloppe globale				
Population totale de la commune	1400	bre de conseillers municip		15
	%	Montant Maxim	Nombre élus	Total
Maire	55,7	2 289,56 €	1	2 289,56 €
Adjoint	21,38	878,83 €	4	3 515,32 €
Montant enveloppe indemnité globale				5 804,88 €

Étape n°2. Calcul du montant de l'enveloppe votée			
Nom – Prénom (facultatif)	Fonction	Taux retenu	Indemnités versées
	Maire	55,7	2 000,00 €
	1 ^{er} adjoint	21,38	878,83 €
	2 ^{ème} Adjoint	21,38	878,83 €
	3 ^{ème} Adjoint	21,38	878,83 €
TOTAL			4 636,49 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

20h18 suspension de séance

20h19 reprise de la séance

4. DELEGATIONS DU MAIRE

Le conseil municipal a décidé d'accorder au maire un ensemble de délégations lui permettant de gérer certaines affaires courantes au nom de la commune. Ces délégations visent à assurer une gestion plus efficace et réactive. Le maire rendra compte régulièrement des décisions prises dans ce cadre.

Monsieur le Maire donne lecture de tous les articles avec les explications qui conviennent

APPROBATION A L'UNANIMITE

5. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire propose la création de 6 commissions :

Élection des membres :

<i>FINANCES</i>
Christian Perret
Catherine Bertherat
Tristan Courbon

<i>URBANISME / VOIRIE</i>
Luc Boudet
Madeleine Chateau
Clémence Viléla
Christian Perret
Arnaud Vassal

<i>VIE ECONOMIQUE</i>
Augusto De Carvalho
Sylvie Michel
Tristan Courbon
Catherine Bertherat

<i>INFORMATION, COMMUNICATION</i>
Anne Laure Seux
Augusto De Carvalho
Sylvie Michel
Stéphanie Luaire

<i>BATIMENTS COMMUNAUX</i>
Luc Boudet
Arnaud Vassal
Madeleine Chateau
Clémence Viléla
Augusto De Carvalho

<i>PERSONNEL MUNICIPAL</i>
Pierre Forest
Amélie Mazurczak
Henri Menu

Un point est fait part chaque adjoint sur les sujets qui doivent être traités dans les meilleurs délais, dans chaque commission.

- *Finances : présentation et préparation du budget qui sera voté le 23 avril prochain*
- *Urbanisme, voiries : PLUI*
- *Communication : plan d'action*

APPROBATION A L'UNANIMITE

6. ÉLECTION DES MEMBRES DE COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- CAO

Titulaires	Suppléants
Luc Boudet	Madeleine Château
Sylvie Michel	Arnaud Vassal
Pierre Forest	Tristan Courbon

- CCAS

Elus	Membre
Amélie Mazurczak	Odile Masson
Sylvie Michel	Rose Pupier
Madeleine Château	Sylvie Crétier
	Annie Mandon
	Bernadette Michel

- Commission de contrôle des listes électorales

Madeleine Château
Augusto De Carvalho
Stéphanie Luaire

- CCID

Titulaires	Suppléants
1. Amélie Mazurczak	1. Anne Laure Seux
2. Christian Perret	2. Clémence Viléla
3. Catherine Bertherat	3. Augusto De Carvalho
4. Henri Menu	4. Tristan Courbon
5. Pierre Forest	5. Stéphanie Luaire
6. Madeleine Château	6. Sylvie Michel
7. Arnaud Vassal	7. Christian Perret
8. Luc Boudet	8.
9.	9.
10.	10.
11.	11.
12.	12.

APPROBATION A L'UNANIMITE

7. DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

SIEL

- 1 titulaire : Baptiste BON
- 1 suppléant : Pierre FOREST

SYNDICAT DU C.E.S de ST GALMIER

- 1 titulaire : Anne Laure SEUX
- 1 suppléant : Sylvie MICHEL

LOIRE HABITAT

- 1 titulaire : Baptiste BON

ASA Sury le Comtal

- 1 titulaire : Madeleine CHATEAU

SAFER

- 1 titulaire : Madeleine CHATEAU

CNAS

- 1 délégué : Anne Laure SEUX

CLECT

- 1 délégué : Baptiste BON

CONSEIL D'ECOLE

- 2 délégués : Baptiste BON et Anne Laure SEUX

CORRESPONDANT DÉFENSE

- 1 délégué : Clémence VILELA

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

- 1 délégué : Clémence VILELA

REFERENT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- 1 délégué : Clémence VILELA

21h30 Christian PERRET rejoint la réunion

APPROBATION A L'UNANIMITE

21h31 suspension de séance / 21h32 reprise de la séance

Mme BERTHERAT interroge sur la rénovation du monument au morts.

⇒ **Il est nécessaire de refaire l'inventaire des noms qui sont devenus illisibles**

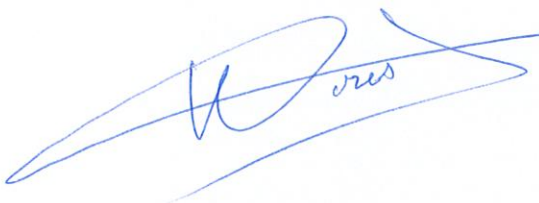
Elle fait également la remarque des tags qui n'ont pas encore été enlevés.

⇒ **La question sera évoquée avec le responsable des services techniques**

Le Maire tenait à donner une explication sur le vote blanc lors du conseil municipal d'élection du Maire. Il informe que c'est lui qui a voté blanc car il trouvait inconvenant de voter pour lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Secrétaire de Séance



Pierre FOREST

Le Maire



Baptiste BON